



COMMUNE  
De BRIASTRE  
59730



# *Le Journal Municipal de Briastre*



*Édition 2023*



Chères Briastroises, Chers Briastrois,

Je tenais tout d'abord à remercier les membres du conseil municipal qui, le 22 septembre dernier, m'ont réélu Maire de notre charmante commune.

Il s'agit d'avancer tous ensemble, dans le respect des uns et des autres, pour Briastre et ses habitants.

C'est d'autant plus important dans cette période difficile pour toutes et tous, où l'inflation est forte et où les factures énergétiques pèsent très lourdement sur le budget des communes.

La solidarité doit plus que jamais être de mise. C'est dans ce sens d'ailleurs que nous avons fait le choix fort de ne pas augmenter le prix des tickets de cantine. L'augmentation des coûts de notre prestataire sera exclusivement prise en charge par la commune. Il s'agissait pour nous de ne pas faire peser cette augmentation sur les ménages. Au-delà des travaux et achats, de nouveaux jeux au coin des mamans sont actés afin que pour les vacances de Pâques, tout soit terminé. Le hall d'entrée et le couloir de notre école seront peints par le service peinture de la CA2C et le remplacement du carrelage à la maison du CCAS par la brigade patrimoine de la CA2C. Enfin, le goûter des Séniors a rencontré un très vif succès avec une belle participation. La solidarité et la fraternité ne sont pas de vains mots à Briastre.

Cela est le fait également de toutes les associations et de leurs bénévoles, qui œuvrent pour le bien de notre commune. Nous les remercions pleinement.

Je vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année. Prenez soin de vous et des autres.

Bien Cordialement,

Votre Maire

**Bruno LECLERCQ**

# Compte rendu de la séance du 29 septembre 2023

Nombre de Membre afférents au Conseil Municipal : 15

Qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la convocation : 23 septembre 2023

Date d'affichage : 23 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-neuf septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Bruno LECLERCQ Maire

**Présents :** Bruno LECLERCQ, Magalie BASQUIN, Honorine CAUDRON, Mariana DHAUSSY, David CORNET, Romain PLUVINAGE, Aurélien MERRHEIM, Sophie MOEUR, Francis DEMURIEZ, Martine LANGLET, Marie-Line GABELLE

**Absent non excusé :** Jacques LESNE, Maxime SION, Anaïs MANNECHET.

**Absent excusé :** Mathieu GAMEZ.

**Procuration :** - Mathieu GAMEZ a donné pouvoir à Magalie BASQUIN.

**Secrétaire de séance :** David CORNET

## 1. LES COMMISSIONS

Mesdames, Messieurs, il vous est demandé de désigner des titulaires et suppléants pour :

COMMISSIONS				
DESIGNATIONS	TITULAIRES		SUPPLEANTS	
	Nbr	NOM	Nbr	NOM
<b>CA2C</b>	1	- Mme Mariana DHAUSSY	1	- Mr Romain PLUVINAGE
<b>SIDEC</b>	2	- Mr Romain PLUVINAGE - Mr David CORNET	2	- Mr Aurélien MERRHEIM - Mme Martine LANGLET
<b>IMPOT (CCI)</b>	6	- Mr Bruno LECLERCQ - Mme Mariana DHAUSSY - Mme Martine LANGLET - Mme Marie-Line GABELLE - Mr Aurélien MERRHEIM - Mme Honorine CAUDRON	6	- Mr David CORNET - Mr Romain PLUVINAGE - Mr Francis DEMURIEZ - Mme Magalie BASQUIN
<b>SIDEN-SIAN</b>	1	- Mr Bruno LECLERCQ	1	- Mr Romain PLUVINAGE
<b>SYNDICAT SELLE</b>	1	- Mr Romain PLUVINAGE	1	- Mme Martine LANGLET
<b>SIVOM</b>	3	- Mr Bruno LECLERCQ - Mme Honorine CAUDRON - Mme Magalie BASQUIN	3	- Mme Martine LANGLET - Mme Marie-Line GABELLE - Mme Mariana DHAUSSY

Et de désigner un **représentant ou référent** pour :

<b>Cadre emploi (Cambrésis emploi)</b>	Mme Marie-Line GABELLE
<b>Action</b>	Mme Marie-Line GABELLE
<b>CLECT (CA2C)</b>	Mr David CORNET

### COMMISSIONS MUNICIPALES

Mesdames, Messieurs, il vous est demandé de choisir vos commissions.

COMMISSIONS	ADJOINTS	CONSEILLERS MUNICIPAUX
<b>FINANCES / IMPOTS LOCAUX</b>	- Mr Bruno LECLERCQ - Mme Mariana DHAUSSY - Mme Martine LANGLET - Mr Romain PLUVINAGE	- Mr David CORNET - Mr Francis DEMURIEZ - Mme Marie-Line GABELLE - Mr Aurélien MERRHEIM - Mme Honorine CAUDRON - Mme Magalie BASQUIN -
<b>TRAVAUX</b>	- Mr Romain PLUVINAGE	- Mr Francis DEMURIEZ - Mr Aurélien MERRHEIM - Mme Sophie MOEUR
<b>FÊTES ET CEREMONIES</b>	- Mme Martine LANGLET - Mme Mariana DHAUSSY	- Mr David CORNET - Mme Marie-Line GABELLE

<b>SPORTS</b>	- Mr Bruno LECLERCQ	- Mr Aurélien MERRHEIM
<b>COMMUNICATION</b>	- Mme Mariana DHAUSSY	
<b>ECOLE / CULTURE</b>	-Romain PLUVINAGE	- Mr Francis DEMURIEZ - Mme Marie-Line GABELLE - Mme Honorine CAUDRON
<b>CADRE DE VIE / ENVIRONNEMENT</b>	- Mme Martine LANGLET - Mme Mariana DHAUSSY - Mr Romain PLUVINAGE	- Mme Magalie BASQUIN
<b>AFFAIRES SOCIALES</b>	- Mme Mariana DHAUSSY	- Mme Magalie BASQUIN
<b>COMMISSIONS D'OFFRES</b>	- Mr Bruno LECLERCQ - Mme Martine LANGLET	- Mme Sophie MOEUR

## 2.INDEMNITES DE FONCTION

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée :

Le Conseil municipal,

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la Fonction publique,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil municipal en date du 22 septembre 2023 constatant l'élection du maire et de trois adjoints

Vu les arrêtés municipaux en date des trois portant délégation de fonctions à Madame Langlet Martine 1ère adjoint, Dhaussy Mariana 2<sup>ème</sup> adjoint et de Monsieur Pluvinage 3<sup>ème</sup> adjoint

Considérant que la commune compte 695 habitants,

Considérant que pour une commune de 695 habitants le taux de l'indemnité de fonction du maire est fixé, de droit, à **40,30 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique

Considérant que pour une commune de 695 habitants le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint (et d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction) est fixé à **10,70 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique,

Considérant que pour les conseillers municipaux non titulaires d'une délégation de fonction le taux maximal de l'indemnité de fonction ne peut être supérieur à 6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique, dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale,

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des adjoints, des conseillers municipaux et (le cas échéant) du maire, à sa demande, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux maxima fixés par la loi.

### **DECIDE**

ARTICLE 1 – Détermination des taux :

Le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants :

- Maire : **40,30 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;

### **DECIDE**

ARTICLE 1 – Détermination des taux :

Le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants

- Maire : **40,30 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- 1<sup>er</sup> adjoint : **10.70 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- 2<sup>e</sup>me adjoint : **10.70 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique
- 3<sup>e</sup>me adjoint : **10.70 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique

ARTICLE 2 – Revalorisation :

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

ARTICLE 4 – Crédits budgétaires :

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER

0 VOIX CONTRE

7 VOIX POUR

5 ABSTENTIONS

ADOPTE

3.TARIF CANTINE

La société « *API Restauration* » qui livre les repas de la restauration scolaire nous a informé qu'il devait respecter la nouvelle réglementation concernant la loi EGALIM, qui consiste d'intégrer 50% de produits durables dont **20% de produits bio** dans les menus est ce à partir du 01/01/2022

Cette évolution tarifaire est calculée en fonction de l'évolution INSEE de la branche d'activité et s'élève à 5.95 %

Par conséquent Le prix du repas nous est facturé à **3.58€ à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023.**

Il est demandé au Conseil Municipal de se concerter afin d'augmenter le tarif du repas de cantine de **3.40 € à 3.60 €** ou de le laisser à **3.40 €** et dans ce cas se sera la mairie qui supportera le delta (compte 6063 alimentation, crédit disponible à ce budget) ce à compter du 16 octobre 2023, et se garde le droit de le remettre à l'ordre du jour dès qu'elle le décidera.

Le conseil décide de Laisser le ticket de cantine à **3.40€.**

La commune prendra en charge le delta jusqu'en juillet 2024.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget 2024.

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER

0 VOIX CONTRE

9 VOIX POUR

3 ABSTENTIONS

ADOPTE

4. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire évoque plusieurs sujets :

- PLUI
- La maison du CCAS.



# Compte rendu de la séance du 06 novembre 2023

Nombre de Membre afférents au Conseil Municipal : 15  
Qui ont pris part à la délibération : 12  
Date de la convocation : 23 septembre 2023  
Date d'affichage : 23 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le six novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Bruno LECLERCQ Maire.

**Présents :** Bruno LECLERCQ, Magalie BASQUIN, Mariana DHAUSSY, Romain PLUVINAGE, Aurélien MERRHEIM, Sophie MOEUR, Francis DEMURIEZ, Martine LANGLET, Marie-Line GABELLE.

**Absent non excusé :** Maxime SION, Anaïs MANNECHET, Mathieu GAMEZ.

**Absent excusé :** David CORNET, Honorine CAUDRON, Jacques LESNE.

**Procuration :** - David CORNET a donné pouvoir à Mariana DHAUSSY,  
- Honorine CAUDRON a donné pouvoir à Magalie BASQUIN,  
- Jacques LESNE a donné pouvoir à Sophie MOEUR

**Secrétaire de séance :** Romain PLUVINAGE

## 1- DECISION MODIFICATIVE ASSURANCE SUR 2012

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'en 2012 deux mandatements ont été imputés dans les mauvais comptes (16811- Autres emprunts-Organismes d'assurance pour un total de 4 638.73€).

Ce solde correspond à l'émission de 2 titres sur l'exercice 2012.

Ces sommes, indemnités de sinistre auraient dû être imputées au compte 7718, ce qui fait apparaître une anomalie dans le bilan.

Les crédits au chapitre 16 étant insuffisant, il convient de prendre une décision budgétaire modificative qui est la suivante :

Imputation	D/R	MONTANT AVANT	MONTANT DM	MONTANT APRES
2188. D- RF	D	59 000,00 €	-4 638,73 €	54 361.27 €
16811. D- RF	D	00,00 €	4 638,73 €	4 638,73 €

**VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER**  
**12 VOIX POUR**

**ADOPTE**

## 2- NOUVELLES ADHESIONS AU SIDEN-SIAN

### A- COMMUNE DE THIVENCELLES

Il est demandé au conseil municipal, d'accepter l'adhésion au SIDEN-SIAN :

- o De la commune de THIVENCELLES (Nord) avec transfert de la compétence **Défense Extérieure Contre l'Incendie.**

**VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER**  
**12 VOIX POUR**

**ADOPTE**

### B- COMMUNE de TORTEQUESNE, ENQUIN-LEZ-GUINEGATTE, AVELIN et IWUY

Il est demandé au conseil municipal, d'accepter l'adhésion au SIDEN-SIAN :

- o Des communes de **TORTEQUESNE** (Pas-de-Calais), **ENQUIN-LEZ-GUINEGATTE** (Pas-de-Calais), **AVELIN** (Nord) et **IWUY** (Nord) avec transfert de la compétence **Défense Extérieure Contre l'Incendie.**

**VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER**  
**12 VOIX POUR**

**ADOPTE**

## 2- PLUI

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que nous avons été sollicités par la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis, le 28 septembre 2023, afin de nous positionner sur un éventuel lancement d'une procédure de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), indiquant le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune vers la CA2C.

Etes-vous favorable ?

**VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER**

**0 VOIX CONTRE**

**10 VOIX POUR**

**2 ABSTENTIONS**

**ADOPTE**

## 3- SUBVENTION CA2C

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, que la commune de BRIASTRE souhaite réaliser la réfection des jeux au coin des mamans, et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la communauté de communes du Caudrésis Catésis

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-dessous,

Plan de financement				
DEPENSES		RECETTES (subvention)		
Libellés	Montant éligible en HT	Libellés	Montant éligible en HT	Part en %
Réfection des jeux du coin des mamans	40 974.00 €	Subvention CA2C	20 000.00 €	48.81 %
		Etat - DETR	0	
		Etat - DETR	0	
		<b>Autofinancement</b>	<b>20 974.00 €</b>	<b>51.19 %</b>
			0	
<b>TOTAUX</b>	<b>40 974.00 €</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>40 974.00 €</b>	

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de :

- Approuver le projet et son contenu
- Approuver le plan de financement de l'opération et décide d'inscrire cette dépense au budget (reporté au BP 2024)
- Autoriser le Maire à réaliser une demande de fond de concours auprès de la Ca2C pour un montant de **20 000 €**.
- Autorise le Maire à demander une dérogation afin de pouvoir éventuellement engager le projet avant l'obtention des arrêtés de subvention dès que le dossier sera réputé complet
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

**VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER**

**12VOIX POUR**

**ADOPTE**

#### **4. BROCANTE**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir revoter la brocante qui avait été rejeté en réunion du conseil en en date du le 04/08/2023.

Pour la 19<sup>ème</sup> brocante, le dimanche 27 août les réservations se feront par longueur de 3 mètres (3, 6, 9, ... sur la base de 1€ mètre).

Toutes ventes alimentaires et boissons seront strictement interdites (sauf autorisation de la commune).

4.

Toute personne non autorisée se verra expulsée par les forces de l'ordre. Il est impératif de respecter son numéro d'emplacement et d'être installé pour 8H00.

5. Tout emplacement non occupé à 8h30 sera revendu et ne sera pas remboursé.

Pour faciliter le rôle des organisateurs, les inscriptions ne seront définitives que si elles sont accompagnées du règlement Liquide ou chèque libellé à l'ordre du Trésor Public, du numéro d'immatriculation du véhicule, nom, adresse, numéro de téléphone et une copie de la carte d'identité.

Ne seront acceptés que les véhicules dont l'immatriculation a été donnée par le brocanteur.

Pour tout autre véhicule le propriétaire devra s'acquitter de la somme de 3€.

Les emplacements seront réservés dans l'ordre d'arrivée des bulletins.

Les réservations sont à faire EXCLUSIVEMENT en Mairie.

**VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER**

**2 VOIX CONTRE**

**10 VOIX POUR**

**0 ABSTENTIONS**

**ADOPTE**

#### **5. PREPARATION DES FETES DE FIN D ANNEES**

##### **A- Animation des séniors**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commissions des fêtes organise un goûter des séniors, le samedi **9 décembre 2023 de 15h00 à 18h00**, à la salle Aragon, pour les personnes de plus de 60 ans et les élus, accompagnée de leur conjoint

Une subvention de 320 € sera accordée, au groupe PACO pour son animation dansante / musette et l'association « Compagnie Authentique » fera une représentation gratuite pour cette occasion.

**VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER**

**12 VOIX POUR**

**ADOPTE**

##### **B- Colis des séniors**

Monsieur le Maire informe que le conseil municipal distribuera à domicile, un colis à tous les Briastroises et briastrois de plus de 60 ans, 150 personnes sont concernées

Distributions des colis le 16 décembre à domicile, à partir de 9h00, pour une somme totale de 3 375,00 € TTC soit 22.50€ par personne sans les coquilles.

**VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER**

**12 VOIX POUR**

**ADOPTE**

##### **C- Concours maisons illuminées**

Monsieur le Maire et la commissions des fêtes proposent pour le concours des maisons illuminées, cette année des bons d'achat .

Les Briastrois pourront s'inscrire du 2 au 16 décembre 2023.

Passage du jury le 18 décembre à 18h00

La remise des prix se fera le 28 janvier 2024 à 11h00

**VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER**  
**12 VOIX POUR**  
**ADOPTÉ**

**D- Cadeau des nouveaux nés et nouveaux arrivants**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commissions des fêtes va distribuer le dimanche 28 janvier 2024, à 11h00, aux nouveaux nés et aux nouveaux habitants pour l'année de 2023, un cadeau de bienvenue.

Aucune dépense sauf alimentaire, sera faite pour cette occasion, car nous liquidons les stocks.

**VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER**  
**12 VOIX POUR**  
**ADOPTÉ**

**E- Chocolats de Noël école**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il sera distribué aux enfants de l'école, le lundi 18 décembre 2023 à 16h00 des friandises de Noël

**VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER**  
**12 VOIX POUR**  
**ADOPTÉ**

**F- Cadeaux fins d'année du personnel**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer au personnel communal une carte cadeau « kadéos infini », d'une valeur de **120 €** pour les agents qui **sera reconduit pour chaque année durant le mandat du maire :**

- Micheline MINCHEZ
- Maria LANGLET
- Sandrine MARESE
- Isabelle FILARETO
- Jean-François HOURIEZ
- Patrick MOITY

**VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER**  
**12 VOIX**  
**ADOPTÉ**

**6. Divers**

**Le Maire informe :**

**1 Sécurité du village :**

Mr cheval, responsable de la voirie de l'arrondissement de Cambrai, accompagné de me Journaux, technicien de secteur, sont venus le 12 octobre 2023, afin de trouver des solutions de sécurité (chicanes, feux intelligents...), avant de savoir ce qu'il sera envisagé, il faudra fait un comptage qui durera 2 mois, pour comptabiliser le nombre de véhicules qui passent dans notre commune.

**2 Action :**

A compter du 14 novembre, mise en place des séances d'initiation informatique, ouvert à tous.

**3 rappels cantine :**

Vente de tickets de cantine jusqu'au 10 décembre 2023

**4 Demande de Madame Basquin conseillère municipale :**

Demande de subvention pour le voyage de ski organisé par l'école.

- Réponse de Monsieur le Maire : Nous attendons les renseignements lors de la réunion du 7 novembre



# Vie communale, retour en images



## Les travaux

**Taille au cimetière par les brigades vertes de la CA2C**



**Réfection des couvre murs à l'église par le service patrimoine de la CA2C**



**Nettoyage le long du chemin qui mène au coin des mamans par notre service technique**



# Vie communale

## Cérémonie du 11 novembre



La France célèbre l'armistice ; à Briastre, des gerbes ont été déposées au monument aux morts et au cimetière des Anglais ; les enfants accompagnés des parents et du corps enseignant étaient présents pour rendre hommage aux soldats.

## Atelier numérique

Le 14 novembre, en collaboration avec l'association ACTION d'Avesnes les Aubert, s'est tenue la réunion d'information pour la mise en place d'ateliers numériques, avec pour objectif de se former ou de se perfectionner à l'heure du digital, de l'internet et de la dématérialisation. Chacun a pu exprimer ses besoins. Les ateliers ont lieu le mardi après-midi de 14h à 16h.



## Conférence des maires

Le 29 novembre 2023, nous avons eu l'honneur et le plaisir de recevoir sur notre territoire les 46 maires de la CA2C pour leur conférence.



# Vie communale

## Gôûter de Noël des Séniors



Le 09 décembre a eu lieu le goûter des séniors ; une après-midi conviviale, festive, animée par Paco et les danseuses de la Compagnie Authentic. Un moment qui ne laissera que de bons souvenirs. Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine aussi nombreux !



## Distribution des colis des Séniors



Le samedi 16 décembre, les séniors ont eu le plaisir de recevoir à domicile le traditionnel colis de Noël.



# Vie associative

Marche octobre rose parcours de 5 ou 7 km. Belle initiative pour une bonne cause par Le Monde Des Jeunes ! L'association a également décoré le village pour Halloween et Noël.



Un bonbon ou un sort !  
Défilé d'halloween organisé par l'APE



## Halloween

Après-midi récréative pour les enfants par l'association Partage Au Fil Du temps. Elle organise également des ateliers et des sorties pour les seniors et les PMR.



Réalisation du calendrier des fêtes 2024



Distribution de Noël pour les vieux travailleurs



# Vie associative



De nombreux visiteurs et exposants au marché de Noël de L'APE, stand photos avec le père Noël, créateurs, artisans, producteurs locaux et associations : concours de mail art par les chtis timbrés, exposition du patch couture et de Partage au fil du temps



# L'école

Le 20 octobre tous les enfants ont participé au cross Ela afin de les sensibiliser à la solidarité, au handicap et au respect de la différence. Bravo à tous !



Fenêtre de la cantine décorée pour octobre rose



Sortie à la patinoire



Distribution des friandises à l'école par le Père Noël pour le plus grand bonheur des enfants !



# CIVISME...



Une commune plus belle, c'est l'affaire de tous !

J'aime mon village  
J'aime mon chien  
Je ramasse !



<<J'entretiens mon trottoir >>

Chaque habitant doit maintenir son trottoir propre sur toute la longueur de son habitation.



Bientôt 16 ans,  
pensez au  
recensement !

Inscription à la mairie  
du domicile

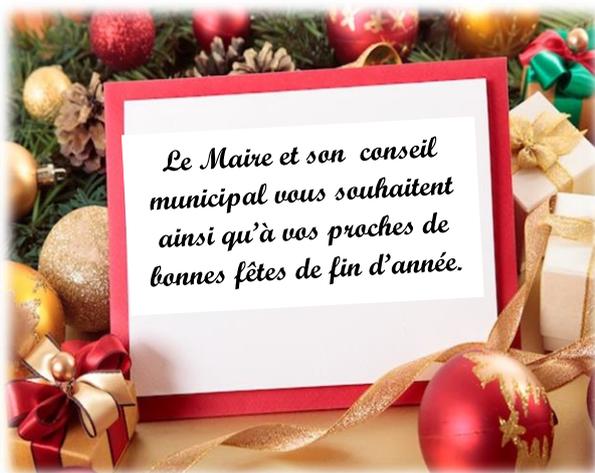
Justificatifs demandés

\*carte d'identité

\*livret de famille

\*justificatif de domicile

\*Adresse mail et  
coordonnées  
téléphoniques



*Le Maire et son conseil  
municipal vous souhaitent  
ainsi qu'à vos proches de  
bonnes fêtes de fin d'année.*



Coquille de Noël

La coquille de Noël, dite aussi cougnolle ou Gougrou en Belgique, est une brioche que l'on déguste avant les fêtes de Noël.

Cette tradition vient du Nord de la France et existe aussi en Belgique.

Cette coquille était distribuée à l'école avec une orange. C'est une recette qui me transporte dans mon enfance, et je vous assure que ce jour là, nous l'attendions avec beaucoup d'impatience.  
Joyeux Noël



## MENTIONS LEGALES

BULLETIN GRATUIT

EDITE PAR LA MAIRIE

DE BRIASTRE

**DIRECTEUR DE LA**

**PUBLICATION**

**BRUNO LECLERCQ**

**MAIRE**

CONCEPTION ET

REDACTION

**MARIANA DHAUSSY**

**ADJOINTE A LA**

**COMMUNICATION**

DATE D'EDITION LE 19

DECEMBRE 2023

CREDITS PHOTOS :

MAIRIE DE BRIASTRE

IPNS

13 janvier : bourse aux jouets de l'APE

14 janvier : loto de l'APE

28 janvier remise des prix maisons illuminées, cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants et des nouveaux nés.

03 février : loto de la pêche

10 février : karaoké de l'APE

9 mars : repas de la chasse

17 mars : loto de Partage au fil du temps

23 mars : marché de printemps de l'APE

30 mars : chasse à l'œuf

6 avril

13 avril : repas de l'école

21 avril : repas des séniors

1<sup>er</sup> mai : Fête Du travail/AG des vieux travailleurs

Vente de muguet par les chtis timbrés

4 mai : loto de l'école

11 mai : bourse aux vêtements de l'APE

18 mai : repas du football

26 mai : vente de roses par le monde des jeunes

27 mai : fête des mères

16 juin : vente par le monde des jeunes

17 juin : fête des pères

21 juin : fête de la musique par le monde des jeunes

22 juin : défis intergénérationnels de Partage au fil du temps

29 juin : feu d'artifice +soirée années 80

30 juin au 2 juillet : Ducasse

13 juillet : retraite aux flambeaux + bal populaire

14 juillet : jeux publics

25 août : brocante + exposition de Patch 'couture

8 septembre : loto de partage au fil du temps

5 octobre : marche octobre rose du monde des jeunes

12 octobre : loto de la pêche

26 octobre : défilé d'halloween de l'APE

11 novembre : cérémonie de l'Armistice

16 novembre : loto de l'APE

22 novembre : Soirée Beaujolais du monde des jeunes

23 novembre : calendrier des associations

30 novembre : marché de Noël de l'APE

7 décembre : goûter des séniors

8 décembre : loto Noël du Monde des jeunes

16 décembre : distribution de friandises de Noël à l'école par la municipalité

21 décembre : colis des séniors